



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 novembre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Meyzieu, pour les exercices 2020 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Le contrôle de la chambre s'inscrit notamment dans le cadre d'une enquête régionale dédiée aux transactions immobilières des collectivités territoriales.

[Consulter le rapport](#)

La commune de Meyzieu est située dans la Métropole de Lyon, à l'est de l'agglomération lyonnaise, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle comptait 36 437 habitants en 2023, employait 639 agents et disposait d'un budget de 42 M€.

La situation financière de la commune de Meyzieu est bonne. Ses charges de fonctionnement (37,5 M€ en 2024), maîtrisées et inférieures à ce que l'on peut observer dans des communes comparables, évoluent moins vite que ses ressources (44,6 M€ en 2024). Les dépenses et les recettes font l'objet d'un suivi rigoureux et d'une prospective de qualité. À ce jour, la capacité d'autofinancement est donc satisfaisante (6,9 M€ en 2024). Elle permet à la commune de financer ses investissements en ayant faiblement recours à l'endettement (21,3 M€ en 2024), ce dernier étant plus de deux fois inférieur à celui des communes appartenant à la même strate.

Les services communaux dont la chambre a vérifié le fonctionnement (finances, contrôle de gestion, ressources humaines, commande publique, immobilier) sont bien organisés et disposent de procédures formalisées. Trois des cinq recommandations que la chambre adresse à la commune portent sur la gestion des ressources humaines. Elles concernent notamment la prime de fin d'année, dont les modalités de calcul actuelles sont irrégulières.

La chambre relève enfin de bonnes pratiques en matière de transactions immobilières. En effet, afin de mener à bien ses projets d'aménagement et de remplir ses obligations en matière de logements sociaux, la commune procède à des ventes et à des acquisitions d'importants biens immobiliers. La direction de l'immobilier de l'État est systématiquement saisie et les estimations respectées.

Plusieurs projets immobiliers ont pris du retard, notamment en raison des contraintes financières rencontrées par la Métropole, dont dépend la réalisation de certains aménagements.

La commune a fait l'objet d'un arrêté de carence de la part de la préfecture du Rhône en 2020, en raison de la non atteinte de ses objectifs sur la catégorie de logements les plus sociaux. Cette carence a été levée début 2023 du fait des engagements pris par la commune.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél. : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

✕ [@crc_ara](#)